

CPTS ET LOI SANTE 2022

FORMATION PRESENTIELLE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La problématique : La loi santé 2022 (en appui de la loi HPST) préfigure l'importance qui sera donnée aux territoires de santé et à l'accès à des soins de premier recours. L'exercice isolé doit devenir l'exception à l'horizon 2022 et le pharmacien a un rôle essentiel à jouer dans cette restructuration. La loi santé 2022 ouvre également de nouveaux droits et missions au pharmacien et à son équipe. Certaines missions demandent la création et/ou l'utilisation de protocoles pluri professionnels dans le cadre des CPTS. Cette formation a pour objet de familiariser l'équipe officinale à la création d'un protocole en prenant en compte les éléments généraux des recommandations et leurs applications pratiques.

Les objectifs pédagogiques :

- Connaître les enjeux généraux de l'exercice coordonné
- Comprendre les objectifs d'un territoire de santé et les leviers associés
- Identifier les acteurs institutionnels impliqués
- Travailler sur l'implication potentielle et pratique de la pharmacie dans les nouvelles organisations territoriales de soins de premiers recours
- Préparer la mise en œuvre des nouvelles missions dans le cadre d'un exercice coordonné avec d'autres professionnels de santé

DUREE ET COUT DE LA FORMATION

7 heures

Coûts pédagogiques à partir de 320€, tarif variable selon :

- le nombre de participants
- si la session est intra ou inter entreprise
- les demandes spécifiques du client

Votre formation peut-être prise en charge partiellement ou en totalité par vos organismes financeurs habituels.

PUBLIC CONCERNE

Pharmaciens titulaires et adjoints

WKT PHARMA SAS

68 Boulevard de Port Royal
75005 Paris
01 30 36 20 11
www.wktpharma.fr

N° d'agrément : 11 75 44837 75
INRS N° 1157/2011/SST-1/12
OGDPC N°1126

SIREN : 512 099 201 RCS PARIS
N° TVA Intracommunautaire : FR 72 512 099 201
Code APE : 7022Z

PROGRAMME

Séquence	Objectif	Durée
Evaluation pré formation	Evaluer le niveau de connaissances des participants	15 min
Les enjeux de la santé en 2020	<p>Favoriser l'accès aux soins primaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Définition d'un soin primaire ou de premier recours Objectif de santé publique L'accès aux soins primaire La notion de parcours de santé <p>La désertification médicale de premier recours (situations et conséquences)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le rôle des maisons et pôle de santé <p>Les attentes et les besoins des futurs médecins généralistes</p> <p>Définition d'un territoire de santé</p> <p>L'interprofessionnalité, le rôle de coordinateur</p> <p>L'intégration du patient dans son parcours de soin</p>	1h30
Les lois santé depuis 2016	<p>Les apports de la loi Touraine (e-sante)</p> <p>ESP</p> <p>CPTS</p> <p>ARS</p> <p>Les apports de la loi santé 2022</p>	1h
La place du pharmacien dans l'organisation de la loi santé 2022	<p>la place du pharmacien et de son équipe dans un territoire de santé avantages - nécessités</p> <p>Le rôle de la pharmacie, le pharmacien comme acteur de la prévention, le pharmacien acteur du premier recours et du premier secours</p>	1h

WKT PHARMA SAS

Compréhension de l'importance et utilité des protocoles dans la pratique officinale	Le rôle de la HAS et l'importance de ses recommandations pour la pratique officinale Recommandation et/ou protocole	1h
Atelier de réflexion – travail en groupe	Discussions sur la délivrance protocolisée et les futures missions du pharmacien Discussion sur le cadre légal et les nouvelles missions du pharmacien – les missions du médecin et d'autres professionnels de santé Comment favoriser la communication avec les professionnels de santé Retour d'expérience sur la vaccination antigrippale Imaginer un projet pour un CPTS : présentation et débat autour d'un protocole pluriprofessionnel de dispensation protocolisée	2h
Evaluation post formation	Evaluer la progression et la compréhension des participants	15 minutes

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION

Power point

Cahier de formation remis à chaque stagiaire en début de séance.

Ateliers de mise en situation

Questionnaire papier pré et post formation

Questionnaire d'évaluation de la formation

INTERVENANTS

Pharmaciens diplômés d'Etat

**Il est possible de s'inscrire à la formation DPC jusqu'à la veille de la session*

WKT PHARMA SAS

68 Boulevard de Port Royal
75005 Paris
01 30 36 20 11
www.wktpharma.fr

N° d'agrément : 11 75 44837 75
INRS N° 1157/2011/SST-1/12
OGDPC N°1126

SIREN : 512 099 201 RCS PARIS
N° TVA Intracommunautaire : FR 72 512 099 201
Code APE : 7022Z

WKT PHARMA SAS

68 Boulevard de Port Royal
75005 Paris
01 30 36 20 11
www.wktpharma.fr

N° d'agrément : 11 75 44837 75
INRS N° 1157/2011/SST-1/12
OGDPC N°1126

SIREN : 512 099 201 RCS PARIS
N° TVA Intracommunautaire : FR 72 512 099 201
Code APE : 7022Z